**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE DRUMMOND**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

# AVIS PUBLIC

## RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOT 4 686 959, SITUÉ À SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**Avis public** est donné par la présente, par la soussignée, Mme Émilie Trottier, secrétaire-trésorière de la municipalité, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **5 décembre 2022**, à **19h30**.

Le conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure DM-2022-004 concernant le lot 4 686 959, afin de régulariser la marge avant de 8.79 mètres du bâtiment principal alors que le règlement de zonage 597-21 prévoit une marge avant de 10 mètres entre un bâtiment principal et la limite de propriété avec le chemin public.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 14ième jour du mois de novembre 2022.

Mme Emilie Trottier,
Secrétaire-trésorière